



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 mai 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI sept mai deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Jérôme GODARD à Christine DULAC ROUGERIE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Alparslan COSKUN, Fatima CHENNOUF-TERRASSE et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation de la question n°1.

Vincent SOULIGNAC arrive pendant la présentation commune aux questions n°2 et 3 (fin du pouvoir donné à Thomas WEIBEL).

Valérie BERNARD arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Cécile AUDET).

Alparslan COSKUN quitte la séance pendant le débat de la question n°4 et donne pouvoir à Marianne MAXIMI.

Géraldine BASTIEN arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°7 (fin du pouvoir donné à Jean-Pierre BRENAS).

Lucie MIZOULE quitte la séance avant le vote de la question n°21 et donne pouvoir à Pierre MIQUEL.

Sylviane TARDIEU quitte la séance au cours de la question n°38 et revient dans la séance avant le vote du vœu a).

Rapport N° 31

**CLERMONT-FERRAND - DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE EMPRISE DU
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AVENUE DE LA LIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2241-1 relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

Vu l'article L2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales,

Vu l'article L3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose que les biens des personnes publiques qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles,

Vu l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu duquel la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation du bien et d'autre part, par une décision administrative constatant son déclassement.

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Clermont-Ferrand en date du 16 juillet 2020, donnant un avis favorable à la désaffectation d'une emprise du domaine public d'environ 41 m², jouxtant la parcelle HL 313, sis 158 avenue de la Libération à Clermont-Ferrand,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 23 juillet 2020, constatant cette désaffectation,

Il convient de déclasser et céder l'espace public suivant :

Une emprise foncière d'environ 41 m² au droit de la parcelle cadastrée HL 313, sis 158 avenue de la Libération à Clermont-Ferrand. Celle-ci pourra être cédée par la Ville de Clermont-Ferrand à Madame LALOY Sophie au prix de 2 200 €, conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

-de prononcer le déclassement de cette emprise du domaine public d'une superficie d'environ 41 m², jouxtant la parcelle HL 313, sis avenue de la Libération à Clermont-Ferrand,

-de céder à Madame LALOY Sophie au prix de 2 200 € ladite emprise,

-d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.




Fait à Clermont-Ferrand, le

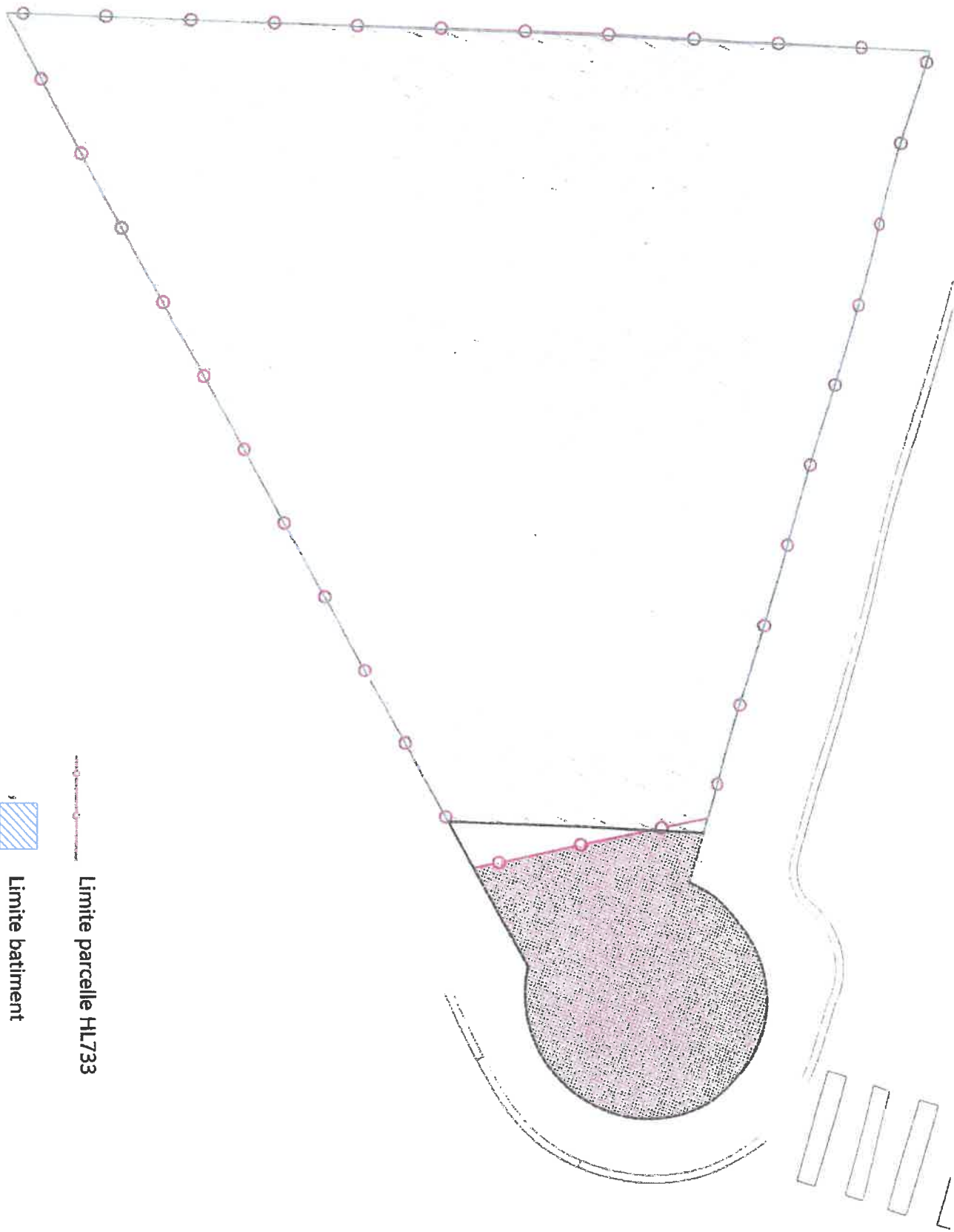
- 1 JUN 2021

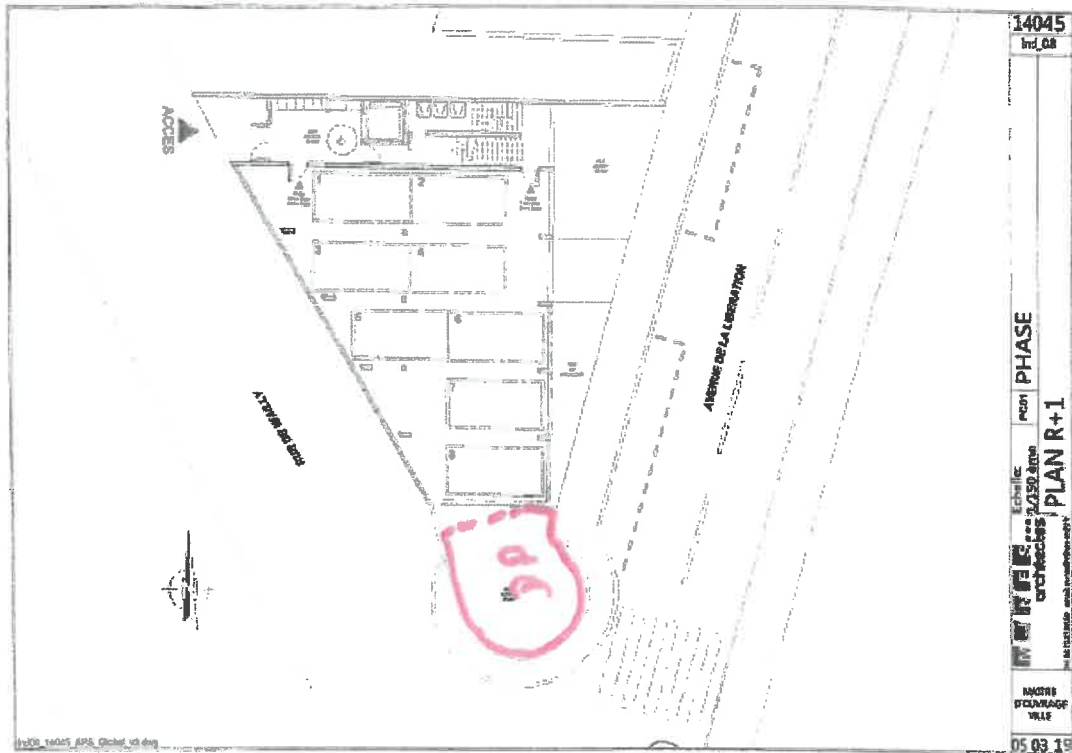


Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

Jean-Christophe CERVANTES

-  Limite parcelle HL733
-  Limite batiment
-  Surface en herbe 41m2 différence





14045
 Inf_08

PHASE

PLAN R+1

05.03.18

